

SEANCE ORDINAIRE DU 27/11/2018

L'an 2018, le 27 novembre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sauf,

Absents excusés: Monsieur HOUG Sébastien procuration donnée à Madame BONDENET Marie-Odile.

Absents : Monsieur GUILLET Jonathan.

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 18 h00, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du mardi 30 octobre 2018. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Traversée du village :

Une réunion commission voirie a eu lieu le mardi 16 octobre avec Madame Le maire, ses adjoints et Mr HEMARD J Pierre du bureau d'études ACESTI concernant la traversée du village.

Effectivement, il est nécessaire de poursuivre les travaux afin de ne pas perdre les subventions auxquelles nous avons droit.

Mr HEMARD propose ses services dans la continuité des travaux déjà effectués et pour l'assistance à la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats de travaux et pour l'assistance aux opérations de réception pour un coût de 16500 euros HT et de 19 800 euros TTC.

Après réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr HEMARD.

Article 4 : ONF :

Madame Le Maire a reçu l'état d'assiette des coupes 2019 : Celui concerne les parcelles 18 et 23 pour la vente publique (adjudications) en bloc et sur pied puis la parcelle 20 en vente public (adjudications) en futaie affouagère puis le reste pour l'affouage.

Après une nouvelle rencontre avec l'agent ONF, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Deux arbres sont à abattre et deux autres à affréter, deux devis ont été effectué.

Le conseil municipal retient à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur GUILLET Jonathan au prix de 105 euros TTC

Article 5 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

Madame BONDENET Marie Odile a reçu une proposition de la part du SYDED pour un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le territoire de BOURGOGNE FRANCHE COMTE pour la commune d'ACCOLANS afin de réduire les factures d'énergie (électricité) en mutualisant les commandes.

Cette adhésion a un coût de 30 euros TTC à l'année pour la commune d'ACCOLANS.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexés à la présente délibération,
- autorise l'adhésion du village d'ACCOLANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise Madame Le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du village d'ACCOLANS. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Madame BONDENET Marie Odile et ses adjoints ont reçu en mairie le mercredi 21 octobre 2018 Monsieur FOUCAULT du CEP (conseil en énergie partagé).

Une étude sur l'ensemble de l'éclairage public sera réalisé gracieusement quand à l'amélioration et aux gains à gagner le vendredi 30 novembre 2018 après midi.

Article 6 : Adhésion au SITCOM de VILLERSEXEL :

En date du 5 juillet 2018, le conseil communautaire de la CC2VV s'est prononcé en faveur de l'adhésion complète de son territoire au SITCOM de VILLERSEXEL pour la gestion de son service « déchet » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Madame Le Maire a recueilli les renseignements nécessaires auprès de la CC2VV quand au suivi et charges des déchets.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'adhérer au SITCOM de VILLERSEXEL.

Une réunion d'information sur le tri participatif et la valorisation des déchets a eu lieu le lundi 26 novembre à la salle de convivialité avec Monsieur BOUVARD, vice président de la CC2VV et deux représentants du SYTEVOM de NOIDANS LE FERROUX.

Article 7: Agent recenseur :

A partir du jeudi 17 janvier 2019 aura lieu le recensement de la population.

Madame Le Maire a suivi la formation de coordonnateur communal le mardi 20 novembre 2018 à SOCHAUX.

Il est obligatoire à l'agent recenseur de suivre deux matinées de formation qui auront lieu le 7 et 14 janvier 2019.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents que Madame CANTALUPPI Marine sera agent recenseur et Madame ZELEK Léane, agent recenseur suppléante.

Article 8: Questions et informations diverses :

- Convocation conseil : Madame BONDENET Marie Odile propose aux conseillers municipaux, qui possèdent une ligne Internet, d'envoyer les convocations de la réunion de conseil municipal par ce biais afin de limiter les frais d'impression.

Les conseillers municipaux concernés acceptent à l'unanimité.

- Etat de sécheresse : Madame Le Maire a déposé une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse au nom de la commune d'ACCOLANS. Les personnes ayant subi des dégâts doivent se tourner vers leurs assureurs respectifs.

- Point sur les travaux sur la commune : Les caniveaux sur la commune ont été nettoyés récemment.

Le grillage autour de l'église sera réparé dans les prochains jours.

- ENEDIS : le mercredi 5 décembre 2018, le réseau électrique sur la commune d'ACCOLANS sera perturbé par des coupures de 13h30 à 16h30 environ.

- Fête de NOEL : Le dimanche 9 décembre 2018 aura lieu la fête de Noël à la salle de convivialité à partir de 14h00 pour petits et grands. Un sapin sera installé devant la mairie prochainement.

Madame Le Maire clôt la séance à 19h45.